



Viagimmo signe un partenariat avec Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre d'un fonds viager, dédié aux institutionnels

Viagimmo remporte 2 appels d'offres lancés par le groupe de bancassurance Crédit Mutuel Arkéa pour participer au fonctionnement d'un nouveau fonds viager : « Silver Avenir », réservé aux institutionnels. Les particuliers auront accès à ce fonds via des contrats d'assurance-vie.

1^{ère} mission : proposer des biens en viager sans rente

Spécialiste reconnu du viager en France, Viagimmo a été retenu par le groupe Arkéa pour effectuer la recherche de biens immobiliers attractifs pouvant être acquis en pleine propriété ou en nue-propriété, sans rente. Les 14 agences du réseau, couvrant tout l'hexagone, seront mises à contribution. Silver Avenir (agrégé AMF) pourra, ensuite, se porter acquéreur de ces actifs immobiliers qui continueront à être occupés par les vendeurs.

Les biens seront sélectionnés selon plusieurs critères pour valoriser le fonds dans son ensemble :

- un potentiel de valorisation intrinsèque ;
- une capacité à se revendre aisément et dans des délais classiques ;
- une capacité à se louer rapidement et à offrir un rendement correct ;

2^{ème} mission : assurer la gestion des actifs détenus

Là encore, c'est Viagimmo qui a été sélectionné pour être le « *property manager* » du fonds viager, c'est-à-dire assurer la gestion des actifs en portefeuille. Viagimmo sera donc l'interlocuteur exclusif du fonds et des occupants vendeurs, mais également des professionnels en interaction avec ces biens immobiliers tels que les syndic de copropriété, les notaires, les assureurs, etc. La qualité de ses prestations participera donc à la valorisation du fonds.

A noter que Silver Avenir, première pierre d'une nouvelle expertise immobilière au sein de l'Archipel Arkéa IS, sera logée chez Federal Finance Gestion.

Viagimmo : un interlocuteur à privilégier pour ceux qui souhaitent vendre en viager

Connu pour être un réseau d'agences immobilières expertes en viager, Viagimmo montre aujourd'hui sa capacité à proposer aux vendeurs intéressés par un viager, un nombre conséquent d'acquéreurs potentiels. De fait, le fonds Silver Avenir vient s'ajouter aux investisseurs déjà en recherche de tels biens, de plus en plus nombreux. Viager classique sous forme de bouquet et rente (occupé ou libre) ou viager en nue-propriété : toute la gamme des formules possibles est recherchée.



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

« Notre collaboration en amont et en aval des opérations d'achats viager en nue-propriété du fonds Silver Avenir nous donne l'occasion de mettre en exergue le professionnalisme de notre réseau, indique Sophie Richard, fondatrice de Viagimmo.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous opérons en France et connaissons parfaitement le marché du viager. Le dispositif du viager est aujourd'hui - de par les améliorations apportées au fil du temps notamment à la méthode de calcul - plus équitable pour chacune des parties. Vendeur et acquéreur bénéficient d'un contrat équilibré qui préserve les intérêts de chacun. Par ailleurs, la meilleure compréhension de cette solution retraite participe également à l'évolution des mentalités et à démocratiser cette offre.



Cet intérêt pour le viager d'un grand groupe comme Arkéa prouve que le viager constitue un investissement immobilier à potentiel, représentant, dans le même temps, un véritable outil de service sociétal. »

A propos de Viagimmo

Lancé en 2017, le réseau Viagimmo accompagne les professionnels qui souhaitent se spécialiser en viager, grâce à une licence de marque. Sa fondatrice, Sophie Richard, elle-même agent immobilier, créé sa première agence immobilière en 2012 aux Sables-d'Olonne et se spécialise 100% viager en 2015. Très vite, son chiffre d'affaires est multiplié par 3 : la conquête de ce marché tient ses promesses. Entrepreneur dans l'âme, elle transpose son modèle économique local à l'échelle nationale.

En constante progression en France, le viager est un dispositif de vente immobilière attractif à la fois pour les personnes âgées souhaitant augmenter leurs revenus tout en restant ou non à leur domicile, et pour les personnes souhaitant réaliser un investissement immobilier (viager occupé) ou l'achat de leur résidence principale à moindre coût (viager libre).

Titulaire d'un master en Droit, la fondatrice du réseau, Sophie Richard, a exercé pendant 10 ans en qualité de juriste spécialiste du Droit Immobilier au sein d'une Association départementale d'information sur le logement et l'Énergie (ADILE).

Site Internet : <http://www.viagimmo.fr/>